

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

Article 1

Le vide-greniers est réservé aux habitants domiciliés dans les quatre premiers arrondissements de Paris. Il est strictement interdit aux professionnels et aux commerçants. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription et l'installation aux personnes ne respectant pas ces critères.

Article 2

Seule est autorisée la vente d'objets personnels d'occasion et en bon état. Les produits alimentaires (denrées et boissons) sont interdits à la vente. Les organisateurs se réservent le droit de faire retirer tout objet jugé non conforme.

Article 3

Il est mis à la disposition de l'exposant un stand de 2,50 m x 1,60 m. Le marquage à la craie fixe les limites de chaque stand.

Article 4

Le participant organise l'espace attribué à sa guise et les objets déballés demeurent sous sa responsabilité en cas de casse, de vol ou de tout autre préjudice. Il est interdit de diffuser de la musique sur les stands. Il est interdit d'accrocher quoi que ce soit au mobilier urbain. Aucune marchandise ne peut être disposée au sol.

Article 5

L'installation ne commence qu'à partir de 7h. Après déchargement, les véhicules doivent quitter le secteur de la rue Rambuteau car le stationnement des véhicules y est strictement interdit.

Article 6

Les mineurs participant à ce vide-greniers sont à tout moment placés sous la responsabilité exclusive de leur(s) parent(s).

Article 7

Le remballage commence au plus tard à 18h30 pour se terminer à 19h00. L'espace mis à disposition doit être débarrassé de tout objet, papier et déchet.

Article 8

En cas d'intempéries, le vide-greniers peut être annulé. Il n'est procédé à aucun remboursement, sauf en cas de décision préfectorale.



ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES RIVERAINS

ET L'ANIMATION DU QUARTIER DES HALLES

Régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901

Siège social : 10 rue Pierre Lescot - 75001 PARIS

adraqh.fr

12ÈME VIDE-GRENIERS DES INNOCENTS

Samedi 3 juin 2023 de 9h à 18h30

Rue Rambuteau, devant l'église Saint-Eustache

réservé aux habitants domiciliés dans les arrondissements du centre de Paris (1er, 2e, 3e et 4e)

Inscriptions : le vendredi 2 juin de 17h30 à 19h30 rue Rambuteau, devant l'église Saint-Eustache.

Se munir lors de l'inscription (aucune inscription possible sans ces documents) :

1. d'une photocopie de la **carte nationale d'identité** (recto / verso) ou du **passeport**
2. d'une photocopie d'un **justificatif de domicile de moins de 3 mois**
3. du **bulletin d'inscription** dûment complété

Prix des places pour un stand de 2,50 m x 1,60 m : 20 €.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à compléter en lettres majuscules)

PRÉNOM :

NOM :

ADRESSE :

E-MAIL :

TÉL PORTABLE :

PAIEMENT :

☐ Espèces

☐ Chèque (libellé à l'ordre de l'ADRAQH)

☐ J'atteste ne pas être un professionnel

REÇU D'INSCRIPTION

(à présenter obligatoirement le jour du vide-greniers des Innocents)

PRÉNOM :

NOM :

Contact :

- sur le stand de l'ADRAQH le jour même à partir de 8h00

- jusqu'à la veille du vide-greniers à l'adresse e-mail adraqh.75001@gmail.com

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement et m'engage à en respecter les termes.

Date :

Signature :

